

Discours du Bâtonnier du Barreau de Toulouse

Madame le Bâtonnier Sophie COQ

Audience de Rentrée solennelle du 5 juin 2026

Eglise de Gesù - Toulouse

Je déclare ouverte la 165^{ème} Rentrée solennelle du Barreau de Toulouse

Madame la Première Présidente,

Madame la Secrétaire Générale représentant Monsieur le Procureur Général,

Monsieur le Président de la Cour administrative d'appel,

Madame et messieurs les maires adjoints représentant Monsieur le Maire de Toulouse,

Monsieur le Président du Tribunal judiciaire,

Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur le Président du Tribunal de commerce,

Madame la Vice-Présidente du Conseil de Prud'hommes,

Monsieur le Bâtonnier Jean-Luc FORGET, membre du conseil supérieur de la magistrature,

Cher Jean-Luc,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Président de l'université Toulouse 1 capitole, Cher Hugues,

Monsieur le Doyen de l'école de droit, Cher Mathieu,

Madame la rectrice,

Mesdames et Messieurs les magistrats,

Mesdames et Messieurs les Présidents des chambres et ordres professionnels,

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités civiles et militaires,

Monsieur Vice-Président du CNB, Cher Manuel,

Monsieur le représentant du Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'outremer, Cher Bruno,

Madame la Cheffe de Cabinet représentant Monsieur le Bâtonnier de Paris,

Chers Amis Bâtonniers et vice-Bâtonniers de la Conférence des cent et de la conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Vice-Bâtonniers du Barreau de Toulouse,

Madame la représentante du Barreau de Genève,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Mes Chères Consœurs,
Mes Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

**_*_

Il est des époques où la parole éclaire.

Et d'autres où elle aveugle.

Nous vivons un temps paradoxal : jamais l'humanité n'a autant parlé, jamais elle ne s'est aussi peu écoutée.

Les mots circulent à la vitesse de l'instant, se succèdent, se heurtent, s'effacent avant même parfois d'avoir été compris.

L'information déborde, sature, submerge.

Les certitudes s'affichent avec fracas.

Les indignations naissent et meurent en quelques heures et la nuance, souvent, se perd dans le tumulte.

Dans ce vacarme quasi permanent, la parole publique est devenue un exercice de précipitation. Il faudrait réagir avant de réfléchir. Commenter avant de comprendre. Condamner avant même d'avoir entendu.

Le temps du buzz a remplacé celui de la pensée.

La formule l'emporte sur le raisonnement.

L'émotion immédiate sur la réflexion patiente.

Alors, quelle peut être la parole d'un bâtonnier aujourd'hui ?

Je voudrais, même si je sais que c'est prétentieux, que ce ne soit pas une parole dans le brouhaha général.

Je voudrais qu'elle ne soit pas une parole d'instant, dictée par l'urgence ou par l'air du temps.

La parole d'un bâtonnier ne vaut que si elle accepte la gravité de sa fonction.

Elle suppose le doute avant l'affirmation, l'écoute avant la conviction, la mesure avant le jugement.

Elle n'est pas une parole de simplification. Elle est, au contraire, une parole de complexité... oui, de complexité assumée.

Car nous sommes les héritiers d'une profession qui sait qu'entre le vrai et le faux, entre le juste et l'injuste, il existe presque toujours des nuances que seule la patience permet de révéler.

L'avocat connaît le prix du temps long.

Le temps du dossier que l'on étudie.

Le temps de l'audience où l'on écoute.

Le temps de la contradiction qui affine la pensée.

Le temps du délibéré qui protège de l'arbitraire.

Dans une société qui exige des réponses immédiates, nous avons, plus que jamais, le devoir de défendre ce temps long, ce temps qui rime avec sagesse et réflexion.

Parce qu'une démocratie ne se mesure pas à la rapidité avec laquelle elle parle, mais à la profondeur précisément de sa réflexion.

Et parce qu'au fond, la parole n'est grande que lorsqu'elle demeure libre, mesurée et responsable.

Cette conviction, je ne la porte pas seulement en théorie.

Je l'ai éprouvée. Comme bâtonnière. Comme femme.

Depuis ma prise de fonctions, notre barreau a traversé des épreuves dont chacun ici mesure sûrement l'intensité. La démission de mon vice-bâtonnier en fait naturellement partie.

J'ai pu observer à mon égard les fausses informations qui ont même été relayées par la presse, les commentaires rapides, les jugements hâtifs.

Dans ces moments-là, il est toujours tentant de répondre au soupçon par l'affrontement, à la brutalité des situations et des mots par d'autres brutalités.

J'ai refusé cette facilité.

Parce que la fonction de bâtonnier n'autorise ni les emballements ni l'arbitraire. Elle impose au contraire une discipline personnelle : celle du discernement, du sang-froid et de la fidélité aux principes, même lorsque le tumulte pousse à s'en éloigner. « *Le courage*, disait Jean Jaurès, *c'est de chercher la vérité et de la dire* ».

J'ai toujours considéré qu'un barreau ne se conduit ni dans la peur, ni dans la précipitation, et jamais dans les postures. Il se conduit avec constance, avec écoute, avec fermeté parfois,

mais toujours avec mesure.

Car lorsque tout s'accélère autour de nous, tenir une ligne de réflexion et d'équilibre devient déjà, en soi, une forme de résistance.

Je ne prétends pas, pour autant, avoir traversé ces épreuves sans doute ni sans fragilité.

Un bâtonnier n'est pas une figure infaillible. Derrière la fonction, il y a aussi une femme, avec ses interrogations, ses inquiétudes, parfois ses blessures silencieuses.

Il y a les moments de solitude que connaissent toutes celles et ceux qui exercent des responsabilités. Il y a les nuits où l'on doute des décisions prises, où l'on mesure le poids des tensions, où l'on est sincèrement bouleversée par la violence de certaines situations humaines.

Oui, certains événements m'ont profondément atteinte.

Mais j'ai tenu bon.

Parce qu'au-delà des difficultés personnelles, je savais ce que je devais à celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je savais ce que je devais à notre institution. Et je savais surtout qu'un bâtonnier ne peut abandonner dès lors que le barreau traverse la tempête.

Alors j'ai continué d'avancer, avec la conviction que la solidité d'une institution ne se mesure pas à l'absence de crise, mais à la manière dont elle choisit de les traverser.

Et dans ces mois si difficiles qui viennent de s'écouler, j'ai très souvent pensé à Caroline Marty-Daudibertières qui m'a précédée à cette fonction.

Je veux à l'occasion de cette rentrée lui rendre un hommage profondément sincère.

Chacun ici connaît son engagement au service de notre Ordre, son énergie, son intelligence, sa générosité et la force avec laquelle elle a porté notre barreau.

Je veux lui dire, au nom de notre barreau, notre affection fidèle, notre soutien et notre admiration.

Parce qu'au-delà des sensibilités ou des mandats, il existe ce lien essentiel qui grandit l'Homme : la fraternité.

Et pour nous, avocats, cette fraternité porte un nom particulier : la confraternité.

Ce mot est parfois prononcé comme une formule d'usage.

Il ne doit jamais devenir un simple réflexe de langage.

La confraternité n'est pas une convenance mondaine entre professionnels du droit. Elle est une exigence. Une discipline morale. Une manière d'exercer notre métier et de nous considérer les

uns les autres.

Elle trouve sa source dans les valeurs mêmes de notre serment.

Être confrères, ce n'est pas penser la même chose. Ce n'est pas s'épargner les désaccords, ni renoncer aux débats parfois vifs qui traversent nécessairement une profession libre. Être confrères, c'est accepter que le respect demeure alors même que les opinions divergent.

C'est ne jamais oublier que derrière les fonctions, les sensibilités ou les oppositions, il y a des femmes et des hommes unis par un même serment.

Et puisque nous sommes réunis ce soir dans ce lieu singulier qu'est l'église du Gesù, il me paraît important d'en dire quelques mots.

Ce lieu a été retenu pour sa richesse architecturale et pour ce qu'il raconte de l'histoire de Toulouse. Il appartient à cette mémoire collective qui fait la richesse de notre ville.

Chacun sait aussi qu'il s'agit depuis déjà très longtemps d'un lieu désacralisé.

Mais puisque certains ont cru, pourtant, voir dans ce choix un message politique ambigu, je veux donc rappeler avec force et clarté mon attachement et celui de l'Ordre à la laïcité républicaine.

Une laïcité qui n'efface pas les convictions mais qui les protège toutes.

Une laïcité qui ne divise pas mais qui rassemble.

Une laïcité qui garantit à chacun la liberté absolue de conscience : croire, ne pas croire, douter, changer, penser librement.

Car cette liberté-là est l'une des plus précieuses de notre République.

Et elle rejoint, au fond, ce que nous défendons chaque jour comme avocats : la liberté des êtres humains de penser, de choisir et de vivre sans assignation.

C'est précisément pour cette raison que la parole de l'avocat qui doit demeurer toujours libre conserve, dans notre démocratie, une place singulière et irremplaçable.

Car l'avocat n'est pas seulement le défenseur d'un dossier ou l'interprète d'un intérêt particulier.

Il est, par essence, une vigie des libertés. Celui qui rappelle, lorsque l'époque l'oublie, que l'État de droit n'est jamais un acquis définitif mais une conquête fragile, exigeante, toujours à protéger.

Dans les périodes de tension démocratique, lorsque montent les passions collectives, les tentations d'autorité ou les séductions du populisme, le rôle de l'avocat devient encore plus

essentiel.

Parce que notre mission consiste précisément à opposer le droit à l'arbitraire, la nuance aux simplifications, les garanties fondamentales aux emballements du moment.

L'année 2027 approche, avec son élection présidentielle et, déjà, chacun perçoit dans le débat public les crispations, les radicalités et parfois les remises en cause inquiétantes des principes qui fondent notre pacte républicain.

Henri Leclerc nous avait mis en garde : *« ils sont toujours là, nos vieux adversaires. Nous les connaissons, ils s'appellent l'arbitraire qui menace les libertés, l'intolérance qui détruit la fraternité, le racisme qui nie l'égalité, l'individualisme qui tue le citoyen. »*

Face à ses menaces, il faudra des voix libres.

Des voix capables de résister aux facilités démagogiques.

Des voix capables de rappeler que la démocratie ne se réduit jamais à la loi du plus fort, ni à la colère la plus bruyante.

Il faudra donc des avocats !

Des avocats fidèles à leur serment.

Des avocats indépendants.

Des avocats qui continueront, inlassablement, à défendre les libertés publiques, les droits de la défense, la présomption d'innocence, la séparation des pouvoirs et la dignité de chaque être humain.

Soyons *« la sentinelle avancée des libertés »* chère à Robert Badinter.

Parce que la mission de l'avocat commence précisément là où la liberté devient fragile.

Et nous devons nous battre en 2027, une nouvelle fois, pour que le sujet de la Justice émerge dans les débats de la présidentielle.

Et pas uniquement dans un registre purement sécuritaire dans lequel certains aimeraient le voir cantonné.

Car nous pouvons célébrer les principes, rappeler les valeurs de notre serment, défendre la liberté et l'État de droit, encore faut-il que l'institution judiciaire dispose des moyens humains, matériels et procéduraux permettant à ces principes de vivre réellement.

Or chacun le sait : notre Justice demeure une institution épuisée par le manque de moyens, par l'accumulation des réformes, par une vision gestionnaire qui tend à considérer le justiciable comme un flux à traiter plutôt qu'un citoyen à entendre.

Cette inquiétude se cristallise aujourd'hui autour du projet de loi porté par le garde des Sceaux, Gérald Darmanin, relatif à la justice criminelle.

Ce texte suscite notre colère. Car sous couvert d'efficacité procédurale et de rapidité, c'est une conception de la justice qui se dessine : une justice expéditive, standardisée, où la recherche du rendement prend le pas sur les garanties fondamentales.

Le barreau de Toulouse a pris toute sa part dans la mobilisation nationale engagée contre les dispositions de cette réforme. Et nous continuerons à nous opposer à ce texte inique.

Je sais, mes chères consœurs et mes chers confrères, pouvoir continuer à compter sur vous dans cette nécessaire lutte.

Parce que nous refusons et refuserons toujours la déshumanisation procédurale.

Parce qu'une audience criminelle n'est pas une formalité administrative. Parce qu'un dossier pénal ne se réduit jamais à une suite de pièces numérisées ou à un objectif statistique. Parce qu'au cœur de chaque procédure, faut-il le rappeler, il y a des vies humaines, des libertés, des victimes, des accusés, des familles, des drames parfois irréversibles.

Et parce que nous savons, par expérience, qu'une démocratie commence toujours à s'affaiblir lorsqu'elle considère les droits de la défense comme des obstacles plutôt que comme des garanties.

Nous continuerons donc à défendre avec détermination le principe du contradictoire, qui demeure l'une des plus grandes conquêtes de notre tradition judiciaire. Ce principe simple et fondamental selon lequel nul ne peut être jugé sans avoir été entendu, défendu et confronté à la preuve qui lui est opposée.

Le contradictoire n'est pas une lenteur inutile.

Il est une protection contre l'erreur et l'arbitraire.

Il est, au fond, une protection contre la tentation toujours renaissante d'une justice automatique.

Cette vigilance nous conduit de la même manière à nous mobiliser contre le projet de loi *RIPOST* ainsi que contre le décret *RIVAGE*.

Quel que soit le gouvernement, quelle que soit la majorité parlementaire, quel que soit le texte débattu, les avocats continueront de se mobiliser chaque fois que les libertés publiques, les droits de la défense ou l'équilibre démocratique paraîtront menacés, même de manière progressive ou silencieuse.

La tâche qui nous incombe est immense. Mais nous pourrons collectivement la relever.

J'en suis profondément convaincue car je mesure, chaque jour, la qualité des femmes et des hommes qui constituent notre barreau.

Un barreau qui n'est pas une entité figée et qui doit résolument regarder vers l'avenir, avec confiance et ambition. Et pour ce faire, quoi de mieux que de placer en son cœur, celles et ceux qui l'incarnent déjà : les jeunes avocates et les jeunes avocats.

Ils ne sont pas seulement l'avenir de notre profession. Ils sont, d'une certaine manière, une part de l'avenir du monde qui vient.

C'est à partir d'eux que nous devons chercher à tracer une voie.

C'est avec eux que nous devons continuer à croire en notre métier.

Et c'est pour eux que nous devons préserver l'espérance.

Car nous savons les difficultés auxquelles beaucoup sont confrontés lorsqu'ils prêtent serment.

La difficulté de trouver leur place, de construire une clientèle, parfois même de vivre dignement des premières années d'exercice.

La difficulté aussi d'entrer dans une profession exigeante, passionnante certes, mais parfois rude dans ses équilibres humains et économiques.

Nous devons entendre cette réalité avec sincérité.

La défense des collaborateurs doit être toujours renforcée parce qu'un barreau qui ne soutient pas sa jeunesse compromet nécessairement son propre avenir.

L'attractivité de notre profession est aussi aujourd'hui un enjeu majeur.

Elle ne se résume pas uniquement à des considérations économiques, même si elles sont essentielles. Elle suppose aussi une réflexion profonde sur nos modes d'exercice, sur notre rapport au temps, sur la place que nous accordons à la vie personnelle, à la famille, à la santé et à l'équilibre humain.

Pendant trop longtemps, notre profession a parfois entretenu l'idée selon laquelle l'épuisement serait une preuve d'engagement et le sacrifice permanent une forme de réussite.

La question de la santé mentale et de l'épuisement professionnel, nous le savons également, n'est pas un sujet marginal et nous ne pouvons plus le cacher sous le tapis. Elle concerne l'ensemble de la profession.

Nous devons donc collectivement construire des modèles d'exercice plus soutenables, plus équilibrés et plus respectueux des personnes.

Je veux également évoquer ce combat qui doit être regardé avec lucidité et détermination par notre profession : celui de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Parce que nous ne pouvons pas prétendre défendre les droits et les libertés dans la société tout en détournant le regard lorsque certaines violences persistent au sein même de nos espaces professionnels.

Nous ne pouvons plus tolérer les comportements sexistes banalisés, la persistance d'attitudes que l'on a trop longtemps tolérées ou minimisées au nom des habitudes, des hiérarchies ou des réputations.

Mais au-delà des mots et des salutaires condamnations de principe, nous avons besoin d'outils concrets.

Nous devons améliorer les dispositifs d'alerte.

Rationaliser et professionnaliser les processus de traitement des signalements.

Garantir aux victimes au-delà d'une nécessaire écoute, une protection effective et des réponses adaptées.

Parce qu'il ne suffit pas d'affirmer des principes ; il faut créer les conditions réelles de leur application.

Je veux à cet égard saluer le travail important engagé par la commission de lutte contre les discriminations et le harcèlement de notre barreau mené par Pauline LABRO, qui œuvre activement sur ces sujets essentiels, avec de très nombreux confrères qui se sont portés volontaires pour imaginer le barreau de demain.

Ce travail collectif est indispensable.

Car il ne s'agit pas seulement de sanctionner des comportements inacceptables ; il s'agit aussi de transformer durablement notre culture professionnelle pour bâtir un barreau plus respectueux, plus protecteur et plus exemplaire envers celles et ceux qui le composent.

A l'heure de conclure, une conviction s'impose à moi avec force.

Dans un monde traversé par les défiances, les fractures et les incertitudes, l'avocat doit demeurer un repère.

Un repère imparfait sans doute, parfois contesté, parfois même très injustement caricaturé, mais un repère essentiel. Parce qu'au fond, notre métier consiste toujours à maintenir debout ce qui menace de vaciller : les libertés, les garanties, la dignité humaine et la confiance dans la parole de droit.

L'avocat est celui qui accepte d'aller là où les équilibres se rompent.

Aux côtés des plus faibles,

Aux côtés de celles et ceux que l'on n'écoute plus,

Aux côtés des mineurs,

Des victimes,

Des étrangers,

De celles et ceux qui subissent les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, la haine ou les exclusions,

De celles et ceux qui défendent l'environnement et les générations futures.

L'avocat est, plus que jamais, la voix des sans-voix.

Et c'est précisément pour cette raison que notre rôle sera décisif dans les mois qui viennent.

Dans cette période, les avocats devront être à la hauteur de leur responsabilité historique.

Ils devront demeurer une boussole républicaine.

Une conscience libre.

Une vigie de l'État de droit.

Ils devront rappeler inlassablement que la démocratie ne peut survivre sans justice indépendante, sans libertés fondamentales, sans droits de la défense et sans respect absolu de la dignité humaine.

Car comme le disait le poète « *là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve.* »

Et cette ambition collective trouvera, dans les mois à venir, une traduction particulière ici même, à Toulouse.

Notre barreau aura l'immense honneur d'accueillir la Convention Nationale des Avocats.

C'est une immense fierté pour Toulouse, mais aussi pour Albi et Montauban, qui participeront pleinement à cet événement majeur pour notre profession.

Neuf années se sont écoulées depuis la dernière Convention Nationale. Neuf années !

Cet événement sera bien davantage qu'un rendez-vous professionnel. Il devra être un moment décisif pour faire entendre la voix des avocats dans le débat public, pour affirmer ce que nous sommes et ce que nous voulons défendre dans la société française.

Cette Convention Nationale devra être une réussite collective.

Elle sera ouverte à tous les avocats bien sûr au premier rang desquels l'ensemble des avocates et des avocats du Barreau de Toulouse, qui devront pleinement s'en saisir, s'y engager et la faire vivre.

Parce qu'un barreau n'est jamais aussi fort que lorsqu'il agit ensemble.

Je veux enfin remercier celles et ceux qui ont rendu cette Rentrée solennelle possible.

Les salariés de l'Ordre qui font un travail de l'ombre extraordinaire. Qu'ils en soient ici publiquement remerciés.

Les membres du Conseil de l'Ordre sans lesquels rien ne serait davantage possible. Merci à chacun d'entre eux.

Je remercie également les magistrats pour leur présence et pour la collaboration que nous avons mise en place et que nous faisons vivre au quotidien.

Et bien sûr l'ensemble des avocates et des avocats de notre barreau, dont l'engagement quotidien honore notre profession.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre présence ce jour.

Dans un temps où tout pousse à la division, à la rapidité et à l'outrance, continuons à faire vivre ce qui fonde notre serment : la dignité, la conscience, l'indépendance, la probité, l'humanité.

Et continuons surtout à croire, ensemble, que le droit, la parole libre et la justice demeurent les plus solides remparts contre l'arbitraire.

Je vous remercie.